

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 139**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

---

**OBJET**

Demande de garantie d'emprunt formulée par la SAEM Sogima.  
Opération : construction de 60 logements collectifs intermédiaires (PLI)  
dénommés "Ilot 8" et situés Avenue de la Capelette (13010 Marseille).

---

**Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409**

## PRESENTATION

La Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) SOGIMA sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant total de 3 076 329,60 €

Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant total de 6 836 288,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande concerne la construction de logements collectifs locatifs intermédiaires. A mi chemin entre le logement social et le logement privé, le logement intermédiaire doit permettre de loger les ménages qui sont trop aisés pour être éligibles au logement social, mais aux ressources insuffisantes pour accéder aux logements du parc privé. Les loyers sont plafonnés à 15 ou 20 % en dessous des prix du marché et sont accessibles sous conditions de ressources.

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2017 de la SOGIMA auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 13 574 703,46 €

Cet encours représente 1,12% de l'encours garanti des organismes HLM et 1,01% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL